



Police

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 09 décembre 2025, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. Approbation du PV du 07 octobre (partie publique) – Vote

La partie publique du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2025 est approuvée à l'unanimité.

2. Budget 2025 – Modification budgétaire n°1 – Vote

Le Conseil de police approuve la modification budgétaire N°1, tel qu'exposé par le Comptable spécial f.f, Carlos Kuc, relative au budget 2025 à l'ordinaire et à extraordinaire de la Zone de police.

3. Budget 2026 – Douzièmes provisoires– Vote

Le Conseil de police autorise l'utilisation de crédits provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2026, soit 3/12 de crédits budgétaires de l'exercice 2025 (service ordinaire).

4. Personnel – Mobilités 2026/01 et 2026/02 – Besoins – Vote

Au regard des mobilités précédentes, des départs en mobilité sortante ainsi que des mises en pension, il convient de réajuster les besoins en mobilité 2026/01 et 02, initialement définis dans la délibération adoptée par le Conseil en date du 07 octobre 2025.

Le Conseil de police décide d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2026/01 et 2026/02 :

➤ En cas de mobilités précédentes infructueuses pour :

- 1 INPP pour le département Intervention (chef d'équipe) ;
- 1 INP pour le département Intervention ;
- 1 INP « Référent école » (suite adaptation de l'organigramme) ;
- 1 INP pour le département Proximité ;
- 1 INP pour le département Sécu-prévention ;

➤ RESERVE : En cas de départ en pension, demande de NAPAP, promotion sociale ou mobilité pour :

- 1 INPP pour le département Intervention ;
- 2 INP pour le département Intervention ;
- 2 INP pour le département SER ;
- 1 INP pour le département proximité ;

- 1 Calog niv. C pour le département ClZ ;
- 1 Calog niv.B pour le département ICT.

5. Personnel – Mobilité 2025/05 erratum – Besoins - Vote

Le Conseil de police décide d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2025/05 erratum :

- RESERVE : En cas de départ en pension, demande de NAPAP, promotion sociale ou mobilité pour :

- 1 Calog niv.B pour le département ICT ;

A huis clos

1. Approbation du PV du 07 octobre 2025 (partie huis clos) – Vote
2. Personnel opérationnel – Désignation d'un commissaire de police DIR JUD (Mobilité 2025-03 erratum) – Vote
3. Personnel opérationnel – Accident du travail – Décision d'Ethias – Rente – Prise d'acte
4. Personnel opérationnel – Rapport et conclusions FEDRIS – Demande en vue d'obtenir une indemnisation pour une affection (atteinte psychique) dans le cadre de la législation relative aux maladies professionnelles - Vote
5. Personnel opérationnel – Décision d'inaptitude temporaire physique (pension médicale temporaire) – Prise d'acte
6. Personnel Calog – Accident du travail – Décision d'Ethias – rente légale et extra-légale – Délibération modificative – Prise d'acte

En séance publique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce mercredi 10 décembre 2025 pendant 10 jours.

Chef de corps f.f,



Stéphane DIELIS
1^{er} commissaire de police



La Présidente f.f,



Patricia LEBON
Bourgmestre de Rixensart